



Hôpital du Valais

Négociations salariales 2022

Parts d'expérience

L'ensemble du personnel soumis à la CCT bénéficie de l'intégralité de la progression de ses parts d'expérience selon la grille salariale faisant partie intégrante de la CCT.

Renchérissement

L'HVS et les partenaires sociaux ont convenu d'indexer la grille salariale 2022 de +0.7% *

*L'HVS et les partenaires sociaux avaient décidé de maintenir les salaires 2020 et 2021, malgré l'évolution négative de l'indice des prix à la consommation (- 0,80% pour ces deux années-là), laquelle doit être intégrée au calcul de l'indexation des salaires 2022, selon les dispositions conventionnelles

Projet de système salarial

Nous nous sommes opposés dès le départ à de nombreux éléments du projet et avons rapporté nos questions et nos doutes à la direction HVS et au conseil d'administration ainsi qu'au département de la santé et à nos relais politiques; puis, suite aux assemblées du personnel de l'automne 2021, nous avons relayé les questions, préoccupations et revendications dont les participant-e-s nous ont fait part, notamment le refus du projet système salarial proposé et la volonté de maintenir un système salarial avec garanties d'évolution automatiques.

Bonne nouvelle : le projet est abandonné dans sa forme initiale et les discussions reprendront en 2022 dans un contexte apaisé et bien plus favorable. **Notre engagement commun a payé !**

CCT

La CCT actuelle est en vigueur jusqu'au 31.12.2022; l'année prochaine, les discussions entre partenaires relatives à son renouvellement se poursuivront. Dès ce 1er janvier 2022, un certain nombre d'articles seront néanmoins déjà adaptés (modifications légales impératives telles que l'introduction du congé paternité fédéral) et un nouvel article 19bis prévoit la prise en compte du temps d'habillage comme temps de travail : **une autre victoire syndicale !**

Les protocoles d'accord et la nouvelle mouture de la CCT seront prochainement mis à disposition sur le site HVS. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions ou vous transmettre ces documents.

Si vous recrutez un nouveau membre SSP, nous vous verserons une prime de CHF 100.00 !

Pour faire évoluer votre CCT et pour relayer vos questions, préoccupations, revendications : sollicitez votre syndicat ! Les enjeux sont importants et votre engagement compte. Votre syndicat a besoin de votre soutien et de celui de vos collègues : proposez-leur de participer à l'effort commun en adhérant au SSP.

Merci pour votre engagement au service de la population, Merci pour votre confiance et votre soutien !

valais@ssp-vpod.ch
<https://valais.ssp-vpod.ch/>